Chers parents,

Je vous transfère ce message de la Direction académique :

Le ministre de l'Education nationale a annoncé, vendredi 26 mars, des

mesures supplémentaires de renforcement du protocole sanitaire dans les

départements en zone rouge, dont les Yvelines : "à partir de la semaine

prochaine, fermeture de chaque classe dès la première contamination, pour

tous les niveaux scolaires ".

Il apparaît donc clairement que la nouvelle consigne n'est pas rétroactive ; nous considérons en revanche, dans un souci de clarté et de cohérence, que les cas positifs qui se déclareraient à compter de ce jour, samedi 27 mars, donneront lieu à la fermeture de la classe dès lundi 29 mars.

La décision de fermeture sera prise par l'IEN ou le chef d'établissement. La remontée des cas COVID positifs reste cependant absolument nécessaire pour que le contact tracing puisse être fait et que les courriers de la CPAM soient envoyés aux familles et aux personnels.

Merci de bien vouloir me signaler le plus rapidement possible si votre

enfant devait être testé positif à la Covid afin que nous puissions

immédiatement fermer la classe pendant 7 jours et prévenir les autres

parents.

Dix jours d'isolement seront alors nécessaires pour lui. Un test PCR sera à

refaire 72 heures avant de revenir à l'école.

Merci de votre compréhension.